

<http://www.pressegauche.org/Le-contrat-de-travail-est-regle-entre-les-membres-d-Unifor-et-leur-employeu>
r



Le contrat de travail est réglé entre les membres d'Unifor et leur employeur Autobus Longueuil



- Communiqués -
Date de mise en ligne : lundi 29 janvier 2018

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

LONGUEUIL, QC, le 29 janv. 2018 - Une entente de principe a été conclue avec l'employeur Autobus Longueuil Inc. alors que les membres de la section locale 510 l'ont ratifiée dans une proportion de 78 % pour les chauffeurs et de 100 % pour les mécaniciens la semaine dernière.

Le règlement prévoit un contrat de deux ans soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2019 avec des augmentations salariales de 2,3 % rétroactivement au 1er juillet 2017 et de 2,25 % au 1er juillet 2018.

Cet accord intervient dans un contexte où un mandat de grève à 98 % avait été accordé par les membres au début de décembre dernier. Le noeud du problème concernait la position de l'employeur qui ne voulait pas offrir plus que l'augmentation de l'indice du coût de la vie. Précisons que cette négociation ne portait que sur la question salariale puisqu'à l'échéance de leur contrat de travail, l'an dernier, les parties avaient convenu de renouveler pour une année uniquement. Ainsi, seuls les salaires étaient en jeu cette année pour un nouveau contrat de travail de deux ans.

L'unité syndicale représente une soixantaine de chauffeurs d'autobus scolaires et une dizaine de mécaniciens affectés à l'entretien des véhicules. Ils desservent les écoles primaires et secondaires de la commission scolaire Marie-Victorin sur la rive-sud de Montréal.